



AG2R LA MONDIALE
GESTION D'ACTIFS

Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial 2020

Analystes ISR

AG2R LA MONDIALE

Rédigé le 28 janvier 2021

Ce rapport porte sur les actions détenues par les OPC et les mandats. Il a été approuvé par le Directoire d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs lors de sa réunion du 26 avril 2021.

Résumé

Conformément à sa politique d'engagement actionnariale, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a joué son rôle d'actionnaire actif en 2020 à travers le dialogue avec les entreprises et le vote en assemblée générale.

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a mené 65 actions de dialogue avec des entreprises sur des thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les échanges ont porté principalement sur les enjeux relatifs au changement climatique, à la gouvernance et à la crise sanitaire.

Les votes ont été exercés systématiquement aux assemblées générales d'actionnaires (taux de participation de 94%). Ces votes se sont concentrés principalement en France et en Allemagne. La société de gestion s'est opposée à 18% des résolutions proposées. Ces oppositions ont porté surtout sur la rémunération excessive des dirigeants, la nomination d'administrateurs non-indépendants et les opérations financières défavorables aux actionnaires minoritaires.

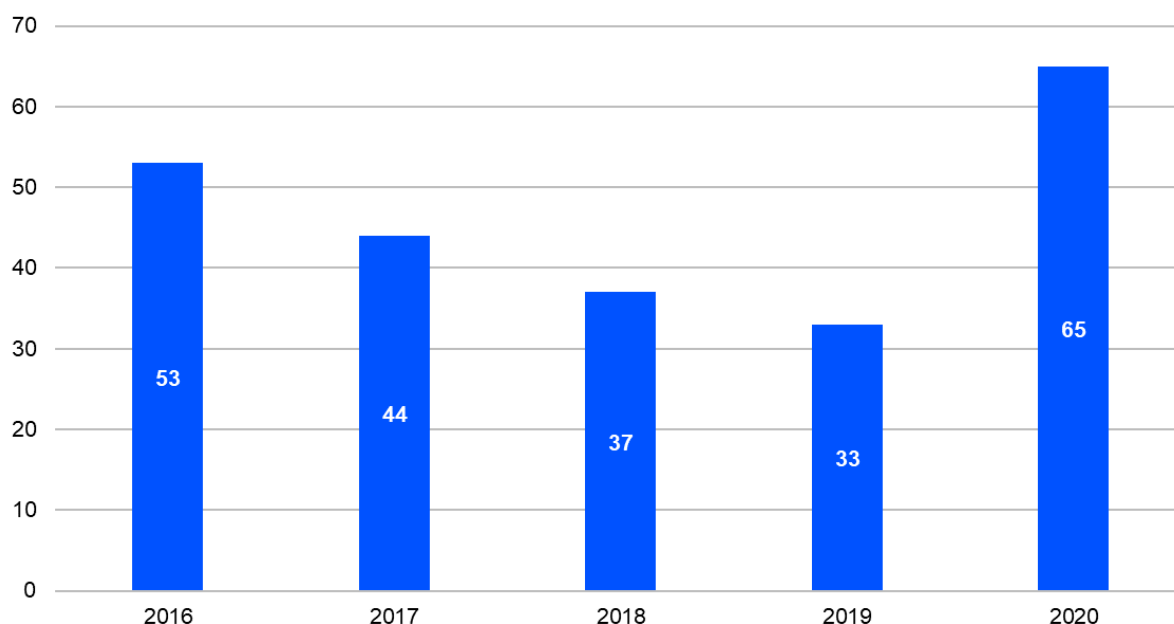
Dialogue avec les émetteurs

Une année 2020 très riche en rencontre avec les entreprises

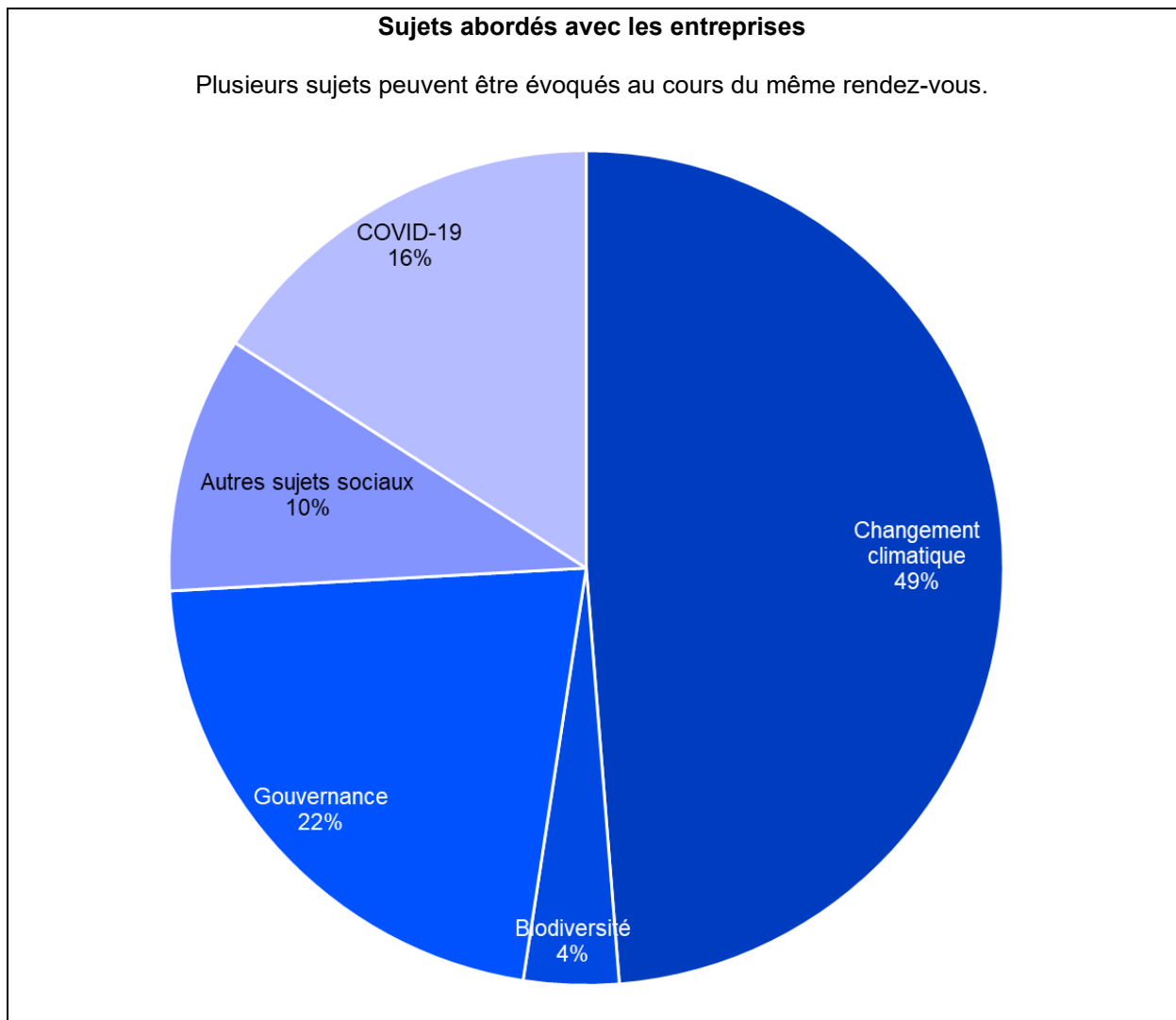
L'équipe d'analyse ISR a rencontré les entreprises à 232 reprises en 5 ans, soit une moyenne de 46 rencontres par an.

En 2020, 65 rencontres ont été effectuées avec les entreprises. Ce nombre important s'explique par la nécessité d'une veille sur les impacts de la crise sanitaire sur les entreprises, mais aussi par une campagne de dialogue pour expliquer les oppositions sur les résolutions soumises en assemblée générale et par les échanges relatifs à l'engagement du Groupe sur la limitation du changement climatique.

Nombre annuel de rencontre avec les entreprises



Des échanges centrés autour du changement climatique, de la gouvernance et de l'impact du COVID-19



Le changement climatique a été évoqué dans 49% des échanges avec les entreprises



En mars 2020, le Groupe a renforcé sa politique climat, notamment sur les critères d'exclusions des émetteurs impliqués dans le charbon et sur la préconisation du développement des énergies renouvelables, en lien direct avec la réalisation de l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

AG2R LA MONDIALE suit les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), le Groupe de travail sur la transparence financière liées au climat du Conseil de stabilité financière, pour élaborer ses axes de dialogue avec les entreprises sur les enjeux climatiques.

Les sujets abordés sont ainsi :

- La mise en place d'une gouvernance des sujets climatiques au plus haut niveau
- L'évaluation de l'impact du changement climatique sur les entreprises
- La prise en compte de cet impact dans la stratégie et les activités

22% des échanges ont porté sur la gouvernance

Une partie des échanges a fait suite à une campagne menée en 2020. AG2R LA MONDIALE a proposé à toutes les entreprises à l'assemblée générale desquelles elle s'était opposée à au moins une résolution de les rencontrer. Dans ce cadre, un sujet récurrent d'échange concernait la rémunération des mandataires sociaux. Les autres sujets sur la gouvernance visaient la gestion de la cybersécurité, l'éthique des affaires et le soutien aux Objectifs de développement durable.

La crise sanitaire a fait l'objet d'une veille constante et représente 16% des échanges

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises fut un sujet d'échange. La pandémie a eu sur les sociétés des impacts importants et hétérogènes selon les secteurs. De plus, cette crise a exposé à des défis complexes lorsqu'il s'agit d'équilibrer les intérêts des parties prenantes : il était nécessaire de savoir comment les entreprises ont géré leurs relations avec les États, les fournisseurs, les actionnaires, le personnel et les créanciers. Aussi nos questions ont porté sur :

- Le recours à l'aide d'un Etat
- La continuité d'activité
- L'adaptation de la rémunération des dirigeants
- L'ajustement de la politique de dividende

La biodiversité, un axe de dialogue émergent avec les entreprises



La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Cette notion recouvre les milieux naturels, les différentes formes de vie : plantes, animaux, champignons, bactéries, et enfin les relations et interactions entre ces organismes vivants et leur milieu de vie. La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables comme l'oxygène, la nourriture et les médicaments et de nombreuses matières premières (bois, fibres telles que laine, coton, chanvre...). Les services rendus par ce capital naturel se chiffrent à près de 1.5x le PIB mondial, et plus de la moitié du PIB mondial dépendrait directement de la nature. Malheureusement, près d'un million d'espèces sont menacées d'extinction et une majorité des milieux terrestres et marins sont sévèrement altérés,

la biodiversité est aujourd'hui en état d'urgence. Les entreprises doivent s'éveiller à l'importance de ce risque et à la nécessité de le mesurer. Les menaces de la biodiversité sont :

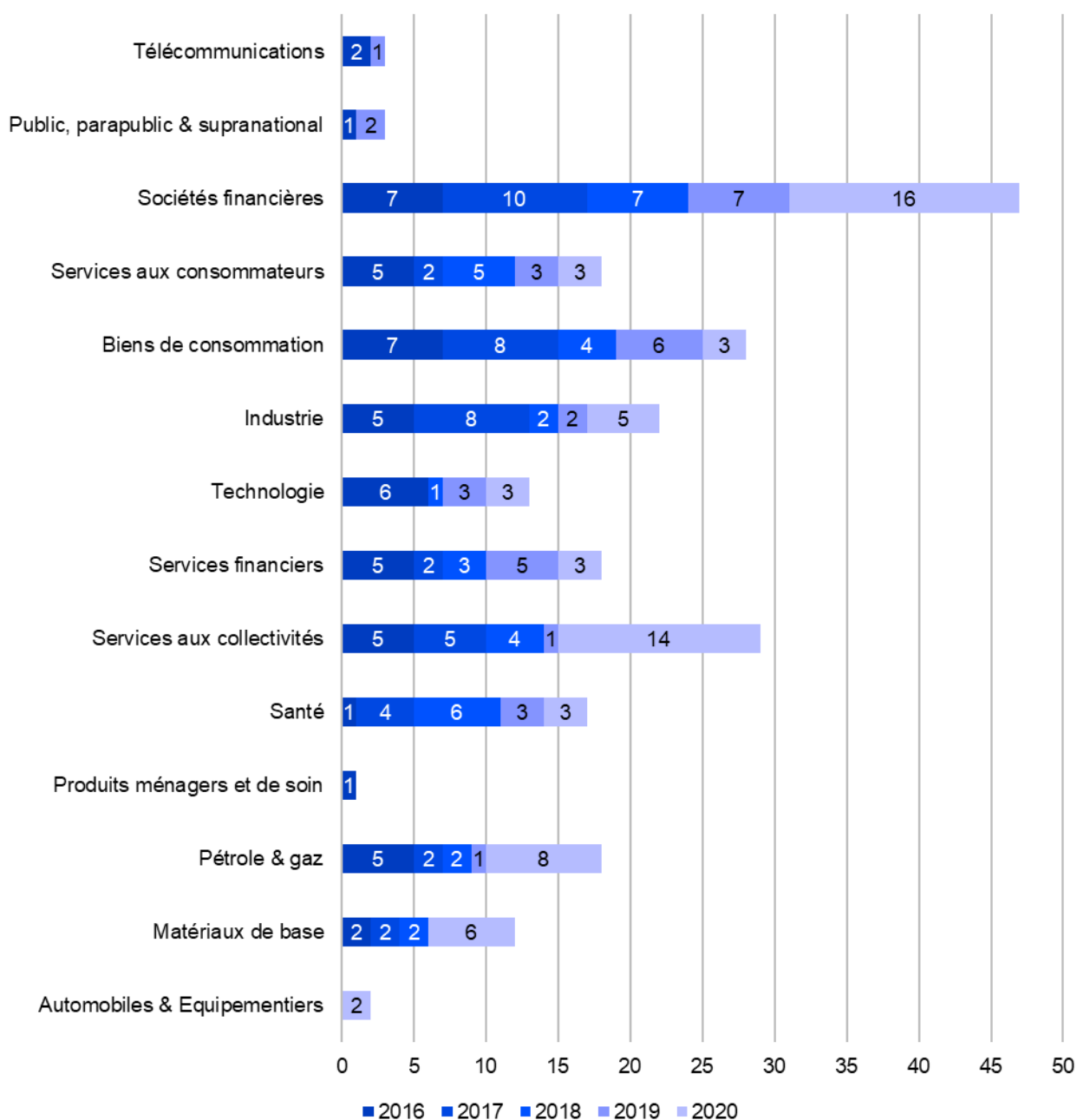
- le changement d'usage des sols ;
- la surexploitation des ressources naturelles ;
- le changement climatique ;
- la pollution ;
- la prolifération des espèces invasives.

Cette année les échanges relatifs à la biodiversité ont porté surtout sur les impacts de la construction de centrales hydrauliques sur la biodiversité aquatique ainsi que sur la gestion des déchets issus du processus de production.

Les secteurs financiers et services aux collectivités ont concentré la plupart des rencontres

Les principaux secteurs d'activité sur lesquels ont eu lieu les rencontres avec les émetteurs sont les sociétés financières (16 entreprises), les services aux collectivités (14) et le secteur pétrole et gaz (8).

Répartition des entreprises rencontrées par secteur d'activité



Le secteur financier acteur clé de la transition vers une économie bas-carbone résiliente au changement climatique

La limitation des températures à 1,5°C représente un important défi économique. Le secteur financier a un rôle déterminant dans la poursuite de cette ambition en tant que financeur de la transition énergétique. Une allocation du capital cohérente avec une économie bas-carbone représente également une gestion adéquate des risques et opportunités liés au changement climatique par le secteur financier. C'est pourquoi les enjeux climatiques doivent être intégrés dans l'ensemble des activités financières. Aussi, lors des dialogues avec les entreprises du secteur AG2R LA MONDIALE a cherché à savoir si l'entreprise était alignée sur un scénario 2°, si une politique climat exigeante était en place, enfin quels étaient les objectifs (et suivi) intermédiaires pour contenir l'élévation de la température moyenne de leurs investissements nettement en dessous de 2°C.

Les secteurs services aux collectivités et pétrole et gaz sont en première ligne pour la limitation du changement climatique

Les services aux collectivités locales (électricité et gaz) et le pétrole et le gaz, ont représenté un axe prioritaire de dialogue et d'engagement sur les enjeux climatiques et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Les échanges avec les entreprises du secteur Electricité et gaz a visé à s'assurer de la mise en place d'une stratégie de transition énergétique robuste et alignée avec l'Accord de Paris. Les mesures attendues résident dans le développement des énergies renouvelables, le cas échéant l'accélération de la fermeture des centrales à charbon avec la publication d'un calendrier de sortie, associée aux enjeux sociaux de « transition juste », c'est-à-dire des mesures sociales visant à l'accompagnement des travailleurs et communautés impactées. L'engagement vis-à-vis des entreprises du secteur a visé à demander la fermeture des actifs charbon et non leur cession, ou à la reconversion de ces centrales à partir d'énergies renouvelables. Il a également été demandé aux entreprises de s'engager à ne pas racheter d'actifs existants, conformément à la Politique climat du Groupe. Parallèlement, le sujet de la biodiversité a été abordé avec les entreprises qui sont notamment fortement impliquées dans l'énergie hydraulique.

L'engagement des entreprises du secteur Pétrole et gaz a visé à la promotion de l'alignement des stratégies climatiques avec les Accords de Paris, et à s'assurer de la réalisation des engagements de neutralité carbone pour les entreprises qui ont pris ces engagements. Le Groupe est favorable à la diversification des activités des compagnies pétrolières vers les énergies renouvelables. Le Groupe a engagé les entreprises à promouvoir la définition d'objectifs climatiques ambitieux en matière de réduction des gaz à effets de serres qui incluent les scopes 1, 2 et 3 en termes relatifs et absolus, en matière d'intensité carbone et d'efficacité énergétique. L'engagement des entreprises du secteur a également porté sur l'inclusion de la réalisation des objectifs climatiques dans la structure de

rémunération des mandataires sociaux. L'entreprise qui a fait l'objet du plus grand nombre de dialogue est Total, avec trois rencontres effectuées en 2020.

Exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires

Ce rapport répond aux obligations du Règlement général de l'AMF¹ et du Code Monétaire et Financier afin de rendre compte des conditions dans lesquelles la société de gestion a exercé les droits de vote et à l'article R533-16 § III du Code monétaire et financier.

En tant que détenteur de titres de propriété de l'entreprise, les OPC² d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs disposent de droits de vote en assemblée générale. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs les exerce dans le respect de sa politique qui est à disposition des porteurs de parts, au siège et sur son site internet (www.ag2rlamondiale-ga.fr).

Les votes d'AG2R LA MONDIALE ont été pris en compte dans 94% des assemblées générales dont le Groupe était actionnaire

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs exerce ses droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM³ et FIA⁴) et sur les mandats dont elle assure la gestion. Elle ne pratique pas le prêt de titres. AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs se réserve le droit de ne pas exercer les droits de votes dans certains cas particuliers : blocage des titres, coûts excessifs ou procédures trop contraignantes.

En 2020, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a exercé ses droits de vote lors de 248 assemblées générales d'actionnaires organisées par 221 entreprises ayant déposé 4195 résolutions. La société de gestion détenait des droits de vote à 264 assemblées générales. La société de gestion a ainsi voté à 94% des assemblées générales pour lesquelles elle détenait des droits.

La société de gestion a pour objectif d'exercer tous les votes bien que, dans la pratique, elle se heurte à la complexité de leur exercice dans certains pays. La cause principale d'absence de vote est liée à des réglementations spécifiques en Suisse et en Suède.

¹ Autorité des Marchés Financiers

² Organisme de Placement Collectif

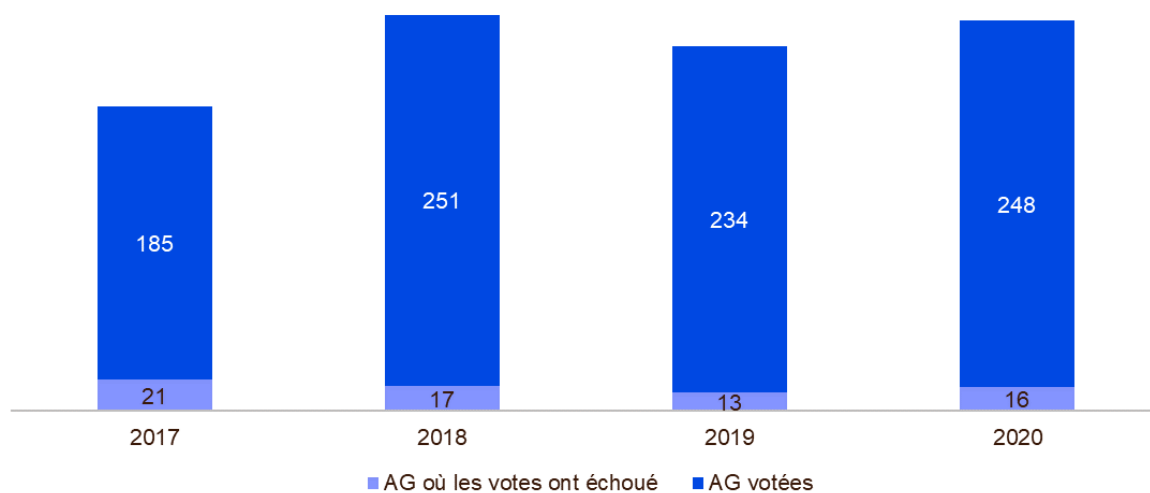
³ Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

⁴ Fonds d'Investissement Alternatifs

Les votes d'AG2R LA MONDIALE ont été pris en compte dans 94% des assemblées générales dont le Groupe était actionnaire

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'AG concernées	206	268	247	264
Nombre de participation au vote	185	251	234	248
Taux de vote (participations / AG concernées)	90%	94%	95%	94%

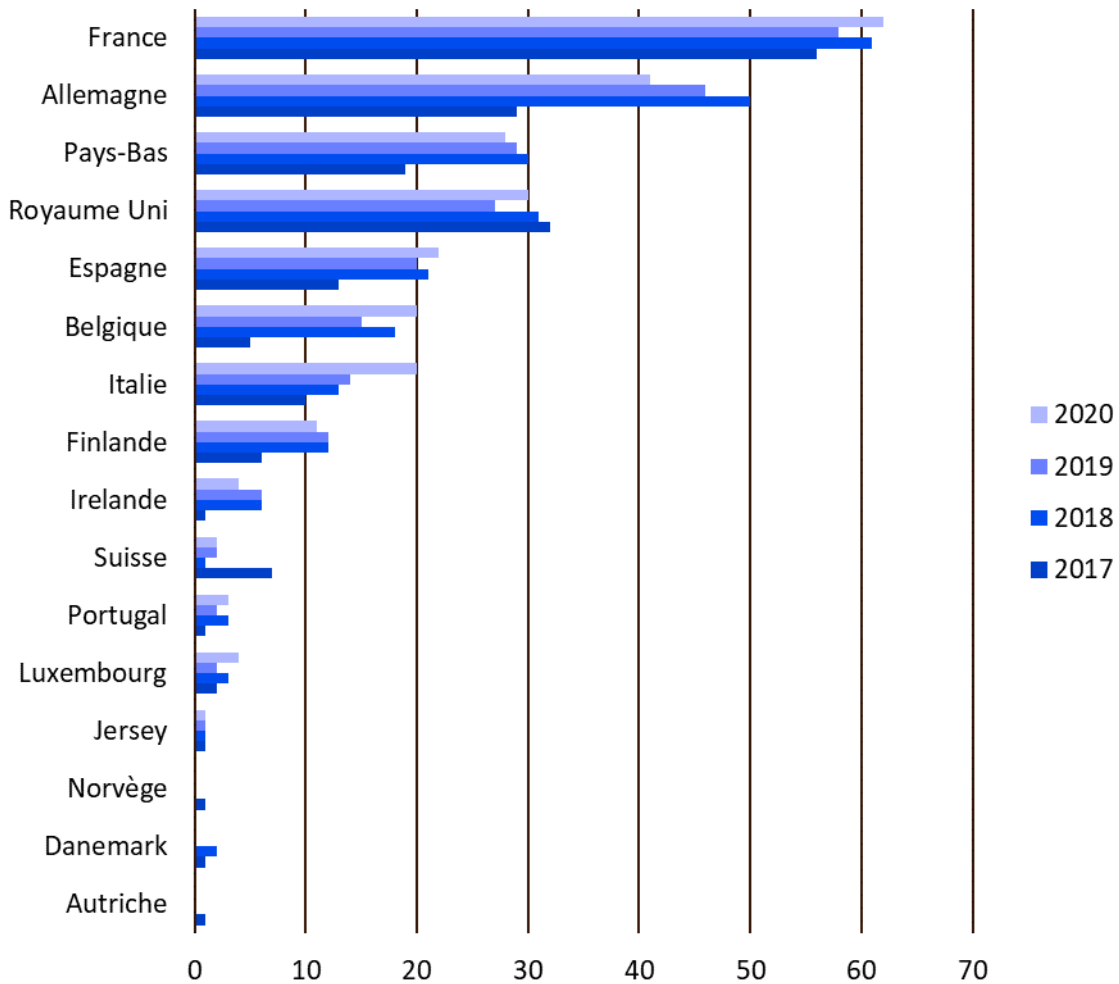
AG votées par an



Les votes sont exercés principalement en France et en Allemagne

En 2020, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a voté à 62 assemblées générales françaises et 41 allemandes. Ces deux pays représentent à eux seuls 42% du total des assemblées générales votées.

Assemblées générales votées par pays et par année



Le Groupe a approuvé 82% des résolutions examinées

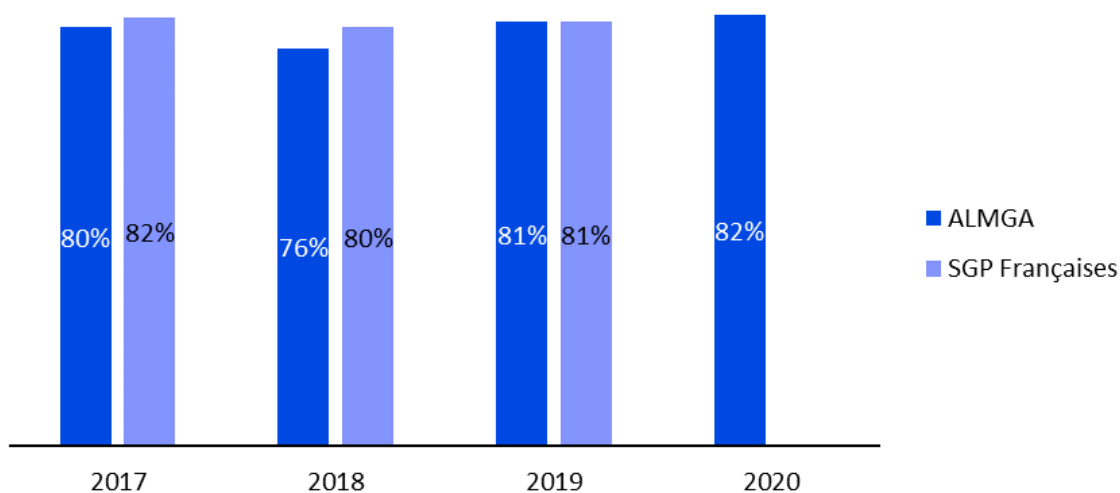
	2017	2018	2019	2020
Total des résolutions examinées	2 641	2 694	4 097	4 195
pour	2 104	2 053	3 333	3 459
abstention	75	103	131	116
contre	462	538	633	620
Taux d'approbation	80%	76%	81%	82%

En 2020, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a voté en faveur de 3459 résolutions, a voté contre dans 620 cas et s'est abstenue 116 fois. Le taux d'approbation en 2020 était donc de 82% des résolutions, supérieur de 1 points à celui de 2019 (81%).

Au total, AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a exprimé au moins un vote contre ou une abstention à 206 assemblées générales, soit 83% (206/248) d'entre elles.

En 2019, derniers chiffres disponibles, le taux d'approbation de la société de gestion était similaire à celui des autres sociétés de gestion françaises selon l'étude Exercice des droits de vote par les sociétés de gestion de l'AFG.

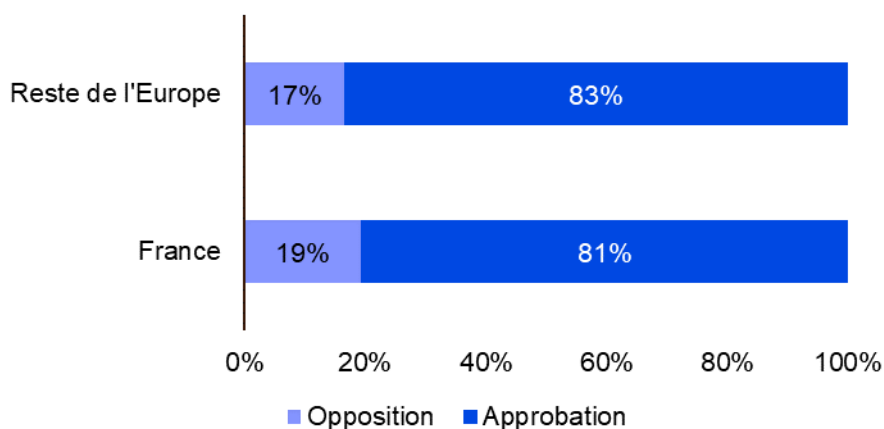
Taux d'approbation des résolutions



Le taux d'approbation des résolutions est un peu inférieur en France (81%) que dans le reste de l'Europe (83%)

En France, le taux d'opposition de la société de gestion est de 19% et de 17% dans le reste de l'Europe (hors France). A titre de comparaison, selon Proxinvest, le taux d'opposition lors des AG du CAC 40 était de 4,3% en 2020, en nette baisse par rapport à 2019 (6,6%) et le taux de contestation des actionnaires minoritaires était de 9,71%, également en baisse par rapport à 2019 (10,32%).

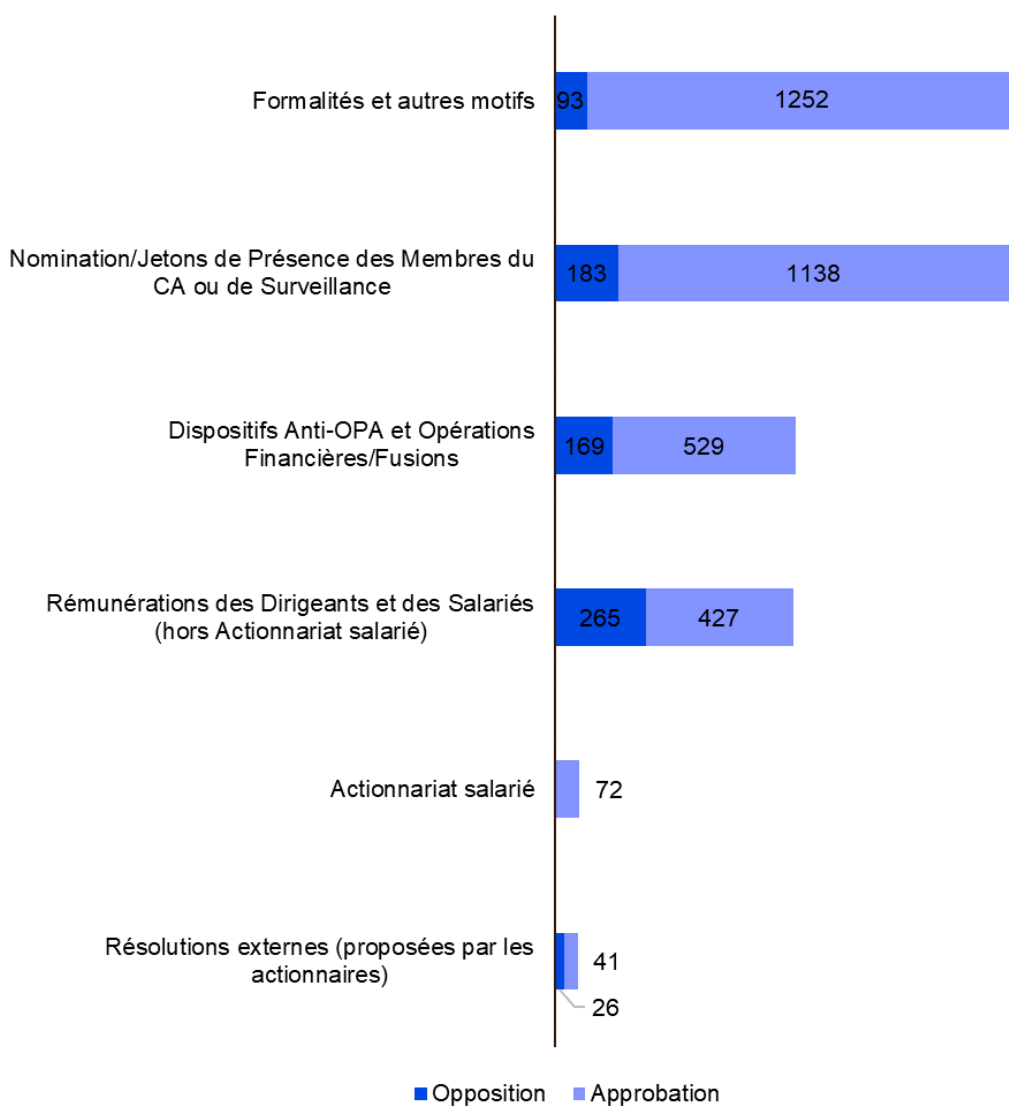
Taux d'approbation des résolutions en France et dans le reste de l'Europe



Les résolutions contestées portaient surtout sur la rémunération des dirigeants

Sur les 736 résolutions auxquelles AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs s'est opposé ou abstenu en 2020, 36% concernent la rémunération des dirigeants (31% en 2019), et 25% la nomination et réélection des administrateurs (36% en 2019). 23% concernent les opérations financières (18% en 2019).

Entre 2019 et 2020, le taux d'opposition aux résolutions portant sur la rémunération a nettement baissé en France (-31%) alors qu'il a au contraire nettement augmenté dans le reste de l'Europe (+23%). En France, où la consultation des actionnaires sur la rémunération a été mise en place en 2017, est observé un alignement progressif des résolutions proposées en AG avec les attentes des actionnaires. Dans les pays européens où l'entrée en vigueur de la 2ème version de la directive Shareholders rights directive (SRD 2) de la commission européenne, n'a rendu le vote sur la rémunération obligatoire qu'en 2020, le taux d'opposition est élevé.



Votes non exercés

Les votes de la société de gestion n'ont pas abouti à 16 Assemblées générales, principalement en Suisse et en Suède en raison de procédures de vote particulièrement contraignantes. Ce cas de figure est prévu par la politique de vote.

Dérogation à la politique de vote

Aucune dérogation n'a été prononcée en 2020.

Situations de conflit d'intérêt

Un dispositif de gestion des conflits d'intérêts est prévu dans la politique de vote. Aucune des procédures n'a été déclenchée à ce titre en 2020.

Recours à des prestataires

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a recours à la plateforme de vote ISS pour l'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaire et l'évaluation des résolutions des AG étrangères et à Proxinvest pour l'évaluation des résolutions des AG françaises.

Mise à disposition du détail des votes

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts ou actionnaire de FIA/OPCVM qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur. Le porteur devra justifier de la détention d'un OPC de la société de gestion sur l'année 2020 et seules les résolutions concernant les OPC détenus par le porteur lui seront communiquées.

Pour les OPC Labelisé ISR, et ce conformément aux exigences du Label, le détail des votes est accessible sur le site internet d'ALMGA dans la rubrique dédiée au reporting des fonds.

* * *